

Ce document de travail révèle que, du fait que les taux d'intérêt ne constituent qu'un parmi d'autres facteurs entrant dans le calcul des frais liés aux cartes de crédit, ils ne constituent pas un indicateur fiable des frais associés à l'utilisation de ces cartes. Dans ce document de travail, on cite un exemple pour expliquer qu'une carte de crédit prévoyant un taux d'intérêt élevé peut parfois entraîner des frais moins coûteux qu'une carte ayant un taux d'intérêt beaucoup moins élevé. De toute évidence, il y a là de quoi semer la confusion dans l'esprit des consommateurs.

Le document de travail fait état de certaines solutions de rechange que le gouvernement peut appliquer pour aider les consommateurs à comparer de manière éclairée les frais exigés pour diverses cartes de crédit. L'objectif de l'initiative fédérale-provinciale concernant les frais liés aux cartes de crédit est d'amener les consommateurs à pouvoir prendre des décisions éclairées sur le marché concurrentiel des cartes de crédit.

Le gouvernement a prouvé son intention de prendre le plus vite possible des mesures concernant les frais liés aux cartes de crédit, ce qui avantagera énormément les Canadiens.

Le comité permanent des finances et des questions économiques de la Chambre des communes a déposé son rapport en mars 1987. Au mois de juin de la même année, l'enquête fédérale-provinciale sur les frais liés aux cartes de crédit était lancée.

En décembre de cette année-là, le ministre de la Consommation et des Corporations a fait une déclaration concernant l'attitude du gouvernement du Canada à cet égard et a publié, en application d'une recommandation du comité, le premier d'une série régulière de bulletins d'information à l'intention des consommateurs à ce sujet.

Le document de travail fédéral-provincial a été publié en avril 1988. Même maintenant, les fonctionnaires du gouvernement se préparent probablement à faire rapport sur les consultations avec le secteur privé concernant les options décrites dans le document de travail.

Mon honorable ami, le député de Scarborough-Ouest, le sait bien, il n'est pas rare de voir que des députés ministériels qui ont de bonnes raisons de présenter une mesure d'initiative parlementaire après y avoir consacré énormément de travail, ne réussissent pas nécessairement à la faire adopter. J'ai proposé à la Chambre il y a environ trois ans une mesure que mes collègues ont torpillée en prolongeant le débat. Je me suis senti extrêmement blessé à ce moment-là, car j'estimais alors, tout comme maintenant, que l'objet de mon projet de loi était absolument essentiel. J'avais tâché avec beaucoup de zèle de le faire adopter, et j'ai été bien découragé de voir mes collègues le torpiller. Je suis heureux de pouvoir dire que l'essentiel de mon projet de loi est maintenant en place. Je ne parlerai pas du projet de loi cet après-midi. Je peux dire, en ces derniers instants d'une législature, que tout bien considéré, elle a été très productive.

Lorsqu'il reviendra au Parlement, ce qui ne fait absolument aucun doute, le député pourra poursuivre sa quête d'équité pour les consommateurs en ce domaine particulièrement difficile, et je suis persuadé que malgré les technocrates, comme il l'a souligné dans son intervention, il finira bien par faire adopter sa mesure. Je tiens à déclarer que je lui souhaite tout le

succès possible tant pour sa réélection que pour son travail à venir à la Chambre.

Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président, de m'avoir accordé ces quelques minutes pour dire encore une fois que lorsque je suis entré pour la première fois à la Chambre, tout jeune député, la Chambre était remplie à craquer. Au moment où je parle aujourd'hui, il ne reste que bien peu d'entre nous ici, mais j'aurai au moins eu l'occasion, en ces derniers instants de la présente législature, de prendre la parole pour dire à quel point j'ai été heureux de siéger ici. Merci.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, vous voudrez bien d'abord me permettre de saluer cordialement mon excellent ami, l'honorable député de Prince Edward—Hastings (M. Ellis).

[Traduction]

Comme vous le savez, monsieur le Président, au cours des quatre dernières années, j'ai eu l'honneur de présider presque tous les mercredis le comité des services aux députés. Nous avons siégé tous les mercredi après-midi dans le calme et nous avons travaillé avec beaucoup d'énergie. Ce fut l'un de mes plus grands plaisirs comme député.

Je dois expliquer à ceux qui écoutent que ce comité est traditionnellement présidé par un député expérimenté de l'opposition officielle. L'un de mes plaisirs, comme je le disais, était d'y siéger aux côtés du député de Prince Edwards—Hastings (M. Ellis), qui en était le vice-président. Je préférerais l'appeler par son nom, comme nous le faisons toujours. Il avait siégé à ce comité avant que j'en devienne président, c'est pourquoi j'ai eu le privilège d'être informé par lui de ses traditions.

Beaucoup d'excellents députés en ont été membres et il peut me corriger si j'en oublie quelques-uns. Je ne sais pas comment vous dites en anglais, mais le regretté M. Duquet de Québec était un de ceux-là. Le comité a été présidé surtout par le député de la Nouvelle-Écosse, Bob Coates et avant lui, par M. Angus Maclean, qui est devenu premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard et j'ai l'honneur d'en être le président actuel. Je ne pourrais pas assumer ces fonctions sans la précieuse collaboration du vice-président.

C'est toujours avec regret que je vois un vieux collègue, un ami, quitter la Chambre, quel que soit son parti. C'est avec une grande tristesse que je vois partir M^{me} Pauline Jewett. J'ai eu l'honneur de siéger avec elle comme député libéral quand je suis arrivé à la Chambre en 1964 et je regrette beaucoup son départ. J'ai siégé avec elle aux comités des affaires étrangères et de la défense nationale où il y avait aussi M. Manly que je n'ai pas eu la chance de connaître aussi bien.

Il y a tant de collègues dans les autres partis. Je pense à M. Isabelle derrière moi, qui ne se représentera pas. C'est un député de longue date. Il y en a tant d'autres, par exemple, M^{me} Killens. Si je commence à les nommer, il me faudra la liste de ceux qui ne se représentent pas. On me dit qu'entre 40 et 50 députés ne se représenteront pas. Je déplore leur départ. Chacun d'eux, à sa façon et selon ses capacités, a bien servi le pays.

Je voudrais aussi dire que c'est un excellent projet de loi. C'est pourquoi j'ai pris la parole aujourd'hui. Le temps est